

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2025-02 du 17 octobre 2025 sur le reliquat de l'enveloppe projet 2025

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur le reliquat de l'enveloppe projets structurants 2024.

La région ARA dispose d'une enveloppe 2024 prévue pour des projets structurants s'élevant à 3 808 165 €.

A la suite de l'instruction des dossiers, 2 739 621 € seront engagés auprès des établissements dont les projets ont été retenus.

L'ARS propose que le reliquat de 1 068 544 € non fléchés sur des projets vienne abonder l'enveloppe projets 2025.

Ce principe est accepté à l'unanimité des membres votants.

Le président
Piero CHIERICI